

Gmt

GREAT MAGAZINE OF TIMEPIECES



EDIPRESSE LUXE

TARIFS 2011

www.gmtmag.com

L'ESPRIT de LA haute HORLOGERIE

Les montres ne doivent pas seulement indiquer l'heure, elles doivent procurer du plaisir à celui ou celle qui les portent. Il en va de même de la lecture d'un magazine horloger défendant les principes de la belle horlogerie. Depuis l'an 2000 GMT reflète l'esprit de la haute horlogerie. GMT investit dans la qualité à tous les niveaux de sa réalisation : rédaction, direction artistique, production et distribution. Le titre est reconnu dans l'industrie horlogère pour sa beauté et sa faculté de sublimer les garde-temps qui y figurent.

les LEADERS d'opinions s'expriment

C'est le GMT XXL qu'a choisi le designer Philippe Starck pour s'exprimer sur le temps : "le temps modifie la vision de la réalité. C'est donc une valeur extraordinaire, chargée de poésie et de romantisme. C'est encore GMT qui a été sélectionné par un autre maître de l'esthétisme le plus luxueux. Luc Pattavino, président du Monaco Yacht Show, pour remercier l'industrie horlogère de son soutien à travers l'opération Only Watch.

lady, LE temps DES carats

GMT LADY est le seul magazine féminin intégralement consacré à l'horlogerie et à la joaillerie. Seul magazine entièrement consacré aux femmes, il se distingue également par son format de poche. GMT LADY mène l'enquête dans les boutiques sur les profils des consommatrices, analyse les campagnes de communication sensées séduire les femmes, interviewe les femmes CEO, présente les métiers de l'horlogerie, explique sous la plus de son horloger maison comment fonctionnent les complications les plus prisées et se fend même d'une rubrique "psycho" !

l'invention DES modules, LA maîtrise D'UN message

GMT XXL a introduit le concept des modules exclusifs dans la presse horlogère. Chaque numéro de GMT XXL contient un maximum de 24 modules de 2 à 4 pages, réalisés en partenariat avec les plus grandes marques horlogères. La rédaction du magazine et le service de presse des marques définissent d'un commun accord les produits à mettre en avant et leur importance iconographique. C'est d'ailleurs l'objectif de la version XXL qui grâce à son format XXL permet de sublimer chaque pièce et donne aux marques une place unique pour véhiculer leur image et leurs messages.

unLECTORAT *coeur*DECIBLE

Grâce à la mise en place d'une distribution très élaborée et à des partenaires prestigieux, GMT va à la rencontre de lecteurs haut de gamme recherchés par les marques horlogères: d'une part, les collectionneurs de montres, à travers les salons spécialisés, les ventes aux enchères Christie's et les meilleurs détaillants horlogers, d'autre part les hauts revenus via notre partenariat avec le Financial Times, Julius Baer et Tag Aviation.

GMT EN 8 CHIFFRES

Rayonnement de votre marque dans les 4 parutions trimestrielles *

100'000 exemplaires

30'000 clients des 300 meilleurs détaillants suisses
(recensés dans le *Who's Who de GMT*)

20'000 abonnés suisses du Financial Times

10'000 clients de Julius Baer et Tag Aviation

10'000 clients de Christie's

(de New York à Hong Kong en passant par Genève et Dubai)

10'000 visiteurs de salons horlogers
(et autres événements horlogers)

8'000 exemplaires diffusés en kiosque

8'000 clients d'hôtels cinq étoiles en Suisse

*Diffusion annuelle moyenne du trimestriel. Liste non exhaustive, les chiffres ne concernent que GMT (il faut ajouter 45'000 exemplaires / an pour les hors-séries XXL et Lady).

Tarifs



Tirage
25'000 ex.

| | |
|--|------------|
| Montre en Une | 25'000.-HT |
| 4ème de couverture | 18'000.-HT |
| 2ème de couverture | 12'000.-HT |
| 3ème de couverture | 9'900.-HT |
| Page intérieure | 8'800.-HT |
| SP face préface, édito ou sommaire | 9'900.-HT |
| Double page | 15'000.-HT |
| C2 + P1 | 21'000.-HT |
| Advertorial 2 pages | 12'000.-HT |
| Advertorial 4 pages / shooting 6-8 pages | 19'000.-HT |

FORMATS

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Simple page / en franc bord * | 210 x 297 mm |
| Double page / en franc bord * | 420 x 297 mm |

* (+3 mm de coupe)



CHRISTIE'S



Julius Bär

GMT Magazine

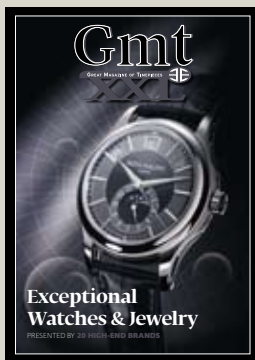
GMT N°23
GMT N°24
GMT N°25
GMT N°26

Dates de parution

23 mars
3 juin
20 octobre
29 décembre

Remise du matériel

23 février
5 mai
22 septembre
1^{er} décembre



Tirage
15'000 ex.

| | |
|-------------------------------------|-------------------|
| Montre en Une | 25'000.-HT |
| 4ème de couverture | 20'000.-HT |
| 2ème de couverture | 18'000.-HT |
| 3ème de couverture | 16'000.-HT |
| Page intérieure | 10'500.-HT |
| SP face préface, édito ou sommaire | 11'500.-HT |
| Double page | 15'000.-HT |
| MODULE "ADVERTORIAL" 4 PAGES | 16'000.-HT |
| (3 pages rédac. + 1page pub. | |
| ou 2 pages rédac. + 2 pages pub.) | |

FORMATS

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| Simple page / en franc bord * | 297 x 420 mm |
| Double page / en franc bord * | 594 x 420 mm |
| | * (+ 3 mm de coupe) |

| | | |
|------------|--------------------------|---------------------------|
| GMT | Dates de parution | Remise du matériel |
| GMT XXL | 6 juillet | 8 juin |

Délais d'insertion une semaine avant la remise du matériel

"GMT France, Italie, Malaisie et USA sur demande"

(selon contrat)

REMISES

| | | | |
|------------------------------|------|------------------------------|------------|
| Remise répétition 2 éditions | 5% | Remise répétition 5 éditions | 12,5% |
| Remise répétition 3 éditions | 7,5% | Remise répétition 6 éditions | 15% |
| Remise répétition 4 éditions | 10% | Remise nouvel annonceur | 5% |
| | | <i>Commission conseil</i> | <i>15%</i> |



Tirage
30'000 ex.

| | |
|------------------------------------|------------|
| Montre en Une | 19'000.-HT |
| 4ème de couverture | 15'000.-HT |
| 2ème de couverture | 9'000.-HT |
| 3ème de couverture | 7'500.-HT |
| SP face préface, édito ou sommaire | 7'500.-HT |
| Page intérieure | 6'500.-HT |
| Double page | 12'000.-HT |
| C2 + P1 | 15'000.-HT |

FORMATS

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| Simple page / en franc bord * | 165 x 210 mm |
| Double page / en franc bord * | 330 x 210 mm |
| | * (+ 3 mm de coupe) |

| | | |
|------------|--------------------------|---------------------------|
| GMT | Dates de parution | Remise du matériel |
| GMT Lady | 24 novembre | 27 octobre |

Complément de distribution: tous les Holmes Places et salons Jean-Louis David de Suisse Romande ainsi que les abonnées du magazine Bilan.

Tous les prix s'entendent en francs suisses, TVA non comprise.

contacts

Publicité

Benjamin Garaï
Rue des Rois 11 – CP 5320
CH – 1211 Genève 11

Tél : +41 22 322 34 51
Fax : +41 22 322 34 50
benjamin@gmtmag.com

Rédaction

Brice Lechevalier
Case postale 126
CH – 1222 Vésenaz

Tel : +41 22 707 99 22
Fax : +41 22 707 99 21
brice@gmtmag.com

données NUMÉRIQUES

| | |
|-------------------------------|--|
| Fichiers | PDF / X-3 (selon les spécifications de PrintOnline). |
| Résolution des fichiers | 400 dpi pour les images et 2400 dpi pour les éléments vectoriels |
| Taux d'encre | 280% maximum |
| Transmission matériel | sur serveur FTP : ftp.gmtmag.com User ID : pub@gmtmag.com Password : 4gmtpub! ou par mail à : benjamin@gmtmag.com |
| Epreuve couleur | sur papier couché mat, avec une bande de contrôle standard UGRA-FOGRA. Seule la remise d'une épreuve couleur permet de garantir la juste reproduction de votre annonce |

informations TECHNIQUES

| | |
|----------------------------|---|
| Trame | 80 |
| Données informatique | CTP |
| Papier de couverture | couché demi-mat sans bois 350g/m ² |
| Papier intérieur | couché demi-mat sans bois 115g/m ² |

Le papier utilisé ne provient que de pâtes certifiées pour leur gestion
environnementale suivant les labels PEFC ou FSC



conditions GÉNÉRALES de VENTE

Champ d'application Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les droits et obligations des parties dans le cadre du service d'insertion d'annonces proposé à tout annonceur par la société Edipresse Luxe SA (ci-après : l'éditeur).

Acceptation des Conditions Générales de Vente Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales, aucune condition contraire ne pouvant être opposable à défaut d'acceptation préalable, expresse et écrite de l'éditeur.

Remise des ordres Les ordres, contrordres et annulations doivent être donnés par écrit. En cas de transmission téléphonique, l'éditeur décline toute responsabilité en cas d'erreurs d'interprétation. La confirmation d'ordre envoyée par l'éditeur fait foi. Le délai d'insertion indiqué sur le tarif est valable pour la remise de l'ordre et du matériel. Tout ordre d'insertion est, en principe, au nom d'un seul annonceur. Tout ordre d'insertion ou arrangement complémentaire n'engage l'éditeur qu'après confirmation écrite de sa part. Tout autre accord n'est pas valable.

Conditions de publication L'éditeur se réserve le droit de refuser, d'ajourner ou de modifier, sans justification, une annonce ou un encart. Le donneur de l'ordre d'insertion est entièrement responsable du contenu de ses annonces envers l'éditeur, les autorités et les lecteurs. Toute annonce devra respecter le droit suisse en vigueur ainsi que les présentes Conditions Générales de Vente. En cas de litige avec des tiers, le donneur de l'ordre d'insertion s'engage à libérer l'éditeur de toute responsabilité. En vertu des articles 28g et suivants du Code civil suisse, une annonce publicitaire est assortie d'un droit de réponse. Le coût de celui-ci est à la charge de l'annonceur au tarif d'insertion en vigueur. Les annonces qui, au vu de leur présentation, ne peuvent être identifiées comme telles, porteront la mention «publicité», « publiproportage » ou une mention similaire. Pour les annonces de style rédactionnel, ni les caractères, ni le graphisme, ni la typographie des titres du magazine ne peuvent être utilisés (marque, écriture, etc.), sans l'accord écrit de l'éditeur. L'exclusion d'annonces concurrentes ne peut pas être garantie.

Services online L'annonceur ou son courtier en publicité interdisent la reprise d'annonces par des tiers sur les services online et autorisent l'éditeur à s'opposer par tous les moyens légaux à l'infraction constatée. Les medias online gérés par l'éditeur ou par ses mandataires ne sont pas visés par cette clause.

Réclamations Pour les annonces parues à l'encontre de l'ordre initialement remis ou contenant des erreurs, le client peut prétendre à une réduction de prix ou à une nouvelle parution, mais au maximum pour un montant équivalent à celui précédemment fixé pour l'annonce litigieuse. Toute autre responsabilité est formellement rejetée. Les éventuelles réclamations devront être formulées dans un délai d'une semaine, à réception de la facture et du justificatif. Les erreurs d'impression qui ne modifient ni le sens, ni l'impact souhaité de l'annonce ne donnent droit à aucune réduction de prix. D'infimes altérations des teintes, dans une marge de tolérance admise, sont possibles durant le procédé d'impression. Il en va de même pour les matières brutes (papier, couleurs, etc.), mais elles ne justifient ni réduction de prix, ni annonce de remplacement.

Conditions techniques L'éditeur assure une reproduction des annonces techniquement irréprochable à l'impression, à condition que les données numériques nécessaires lui aient été fournies, sur support de données ou par transmission online, sous la forme appropriée et dans les délais. Le client est responsable de la livraison dans les délais des données, du matériel d'impression ou des encarts. L'obligation de conserver le matériel de reproduction prend fin un mois après la dernière parution, pour autant qu'aucune autre convention n'ait été passée par écrit. Le matériel de reproduction n'est pas restitué. Les frais résultant de corrections d'auteur, de mise en page, de données partiellement ou complètement traitées, même non utilisées, et de tout autre travail préliminaire sont facturés en fonction

des heures de travail effectuées. Les données fournies par le service technique restent propriété de l'éditeur. Les données livrées ne peuvent pas être facturées.

Protection des données L'éditeur respecte les dispositions applicables, notamment la législation suisse en vigueur sur la protection des données. Seules les données indispensables à l'utilisation du service d'annonces sont requises. L'éditeur peut consulter, modifier, supprimer ou utiliser ces données dans la seule mesure nécessaire à la diffusion des annonces et à l'utilisation des services relatifs. Les données collectées ne sont en aucun cas transmises à des tiers.

Rabais de contrat Si le chiffre d'affaires ou le nombre de répétitions contractuel est dépassé, l'annonceur a droit à un rabais rétroactif calculé selon l'échelle de rabais en vigueur. Si le volume du contrat n'est pas atteint, la différence découlant de l'échelle de rabais est facturée. Il est possible de modifier le volume d'un contrat en cours. L'effet des contrats se limite à la fixation d'un taux de rabais: en cas d'augmentation de tarif pendant leur durée de validité, les nouveaux prix entrent en vigueur immédiatement.

Commission d'agence / Ristourne sur le chiffre d'affaires annuel Les ordres d'insertion provenant d'agences de publicité ou d'agences média reconnues par l'éditeur sont honorés d'une commission d'agence atteignant 15% du montant net de la facture. Elle est calculée sur la base du montant net de la facture, après déduction du rabais de contrat. En cas d'inobservation des conditions de paiement d'une facture (retard, non-paiement, etc.), les commissions et ristournes éventuellement versées seront réclamées, en sus des dispositions de l'article 15.

Souhait d'emplacement / Droit de report Les souhaits d'emplacement sont pris en considération dans la mesure du possible. Mais aucune garantie ne peut être donnée quant à la parution des annonces dans une édition précise ou à un endroit déterminé. L'éditeur se réserve le droit de reporter la parution d'une annonce. La non-parution d'une annonce, pour des raisons techniques, de manque de place ou de force majeure, ne donne droit à aucune indemnisation.

Annulations L'annulation d'un ordre de publicité ne pourra être acceptée que si elle intervient au moins 2 jours ouvrables avant la date de remise du matériel telle qu'elle figure sur les tarifs. Pour les emplacements spéciaux, l'annulation ne pourra être acceptée que si elle intervient au moins 10 jours ouvrables avant la date de remise du matériel telle qu'elle figure sur les tarifs. Ce délai est porté à 20 jours ouvrables pour les emplacements en Une, pour les encarts et pour les formats publicitaires particuliers. Tous les frais engagés par l'éditeur (notamment, mais pas seulement, frais techniques, frais éditoriaux) dans le cadre d'opérations spéciales (publi-reportages, formats publicitaires particuliers) faisant suite à un ordre seront intégralement facturés en cas d'annulation.

Emplacements spéciaux Des suppléments sont facturés pour les emplacements spéciaux. Si l'emplacement prescrit ne peut pas être accordé pour des raisons techniques, l'éditeur se réserve le droit d'insérer l'annonce à une autre place et, dans ce cas, le supplément pour l'emplacement spécial ne sera pas facturé.

Facturation Les factures doivent être payées dans les 30 jours sans escompte. En cas de poursuite, de faillite ou de succession, tout rabais et/ou escompte est supprimé.

Lieu d'exécution et for juridique / Droit applicable Le lieu d'exécution et for juridique est à Genève. Le droit suisse est exclusivement applicable.

Conditions générales de vente valables dès le 1er novembre 2010.